

Lettre ouverte

Inclusion du secteur financier dans le Règlement de l'UE sur la déforestation

Monsieur le Commissaire européen à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche
Virginijus Sinkevičius et Monsieur le ministre de l'Agriculture de la République tchèque
Zdeněk Nekula,

Nous, les institutions financières soussignées¹, sommes profondément préoccupées par la destruction continue des forêts naturelles et autres écosystèmes dans le monde et par les conséquences que cela implique en termes de changement climatique, au niveau de la perte de biodiversité et de la violation des droits de l'homme. Les engagements des institutions financières ne sont pas suffisants pour mettre un terme au financement d'activités qui mettent les forêts en péril. C'est pourquoi nous appelons les États membres et la Commission européenne à se ranger du côté du Parlement et à soutenir l'inclusion du secteur financier dans le règlement sur la déforestation.

La responsabilité du secteur financier

Puits de carbone vitaux et réservoirs de biodiversité, les forêts sont également des lieux où vivent des communautés autochtones qui préservent et défendent ces écosystèmes vierges. Le secteur financier joue un rôle essentiel dans le façonnement du commerce et de l'économie et, donc, dans l'enraiment du déboisement et de la dégradation des forêts. Le secteur doit reconsidérer ses pratiques et ses priorités pour jouer un rôle constructif dans l'économie en veillant à ce que ses activités favorisent le progrès économique et sociétal sans compromettre les fondements environnementaux de nos communautés et contribuent là où possible à la régénération de l'environnement.

Il est donc capital de limiter au maximum les dommages potentiels à la nature et de privilégier, dans la mesure du possible, des activités favorables à l'équilibre des écosystèmes. C'est le minimum qui puisse être fait. Cependant, en dépit des engagements et des politiques volontaires de lutte contre la déforestation, des institutions financières continuent à financer des activités en lien avec la déforestation².

Le règlement sur la déforestation

Les institutions européennes que vous représentez négocient actuellement le texte définitif du règlement européen relatif aux produits « zéro déforestation ». Ce règlement devrait garantir que les produits consommés au sein de l'Union européenne n'occasionnent pas la déforestation et la dégradation des forêts. Il est extrêmement important que le règlement soit à la hauteur des engagements pris dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et qu'il renforce les engagements internationaux de l'Union européenne en matière de climat, de biodiversité et de droits de l'homme, notamment les [Objectifs de développement durable](#) et la [déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres](#). Le règlement offre une occasion historique de réduire l'impact qu'a l'Union européenne sur les forêts et autres écosystèmes précieux à l'intérieur de ses frontières et dans le monde entier – et le secteur financier se doit également d'apporter sa pierre à l'édifice.

¹ Des banques et gestionnaires d'actifs représentant ensemble plus de 177 milliards euros d'actifs sous gestion.

² <https://www.reuters.com/business/finance/worlds-top-finance-firms-continue-fuel-deforestation-report-warns-2022-10-18/>

Nous saluons l'ambitieuse [position du Parlement européen](#) votée le 13 septembre 2022 qui appelle à imposer des obligations de diligence raisonnable aux institutions financières établies dans l'Union européenne. De telles dispositions obligerait les institutions financières à évaluer le risque que leurs financements et autres services financiers servent à soutenir des activités conduisant à la déforestation et à la dégradation des forêts, et à réduire ces risques. Cela permettrait de garantir que l'action entreprise par l'Union européenne en vue de mettre un terme à la déforestation dont elle est responsable dans le monde ne soit pas compromise par le fait de permettre au secteur financier de continuer à financer les mêmes entreprises dont les produits seraient de toute façon couverts par le règlement sur la déforestation.

Suivre la position du Parlement européen aura comme effet que le secteur financier participe aux efforts déployés par l'Union européenne pour être à la hauteur de ses responsabilités, à savoir cesser de contribuer à la déforestation dans le cadre de ses activités dans le monde. Ceci permettra finalement de détourner les flux financiers de l'Union européenne des activités à risque de déforestation, de dégradation des forêts et de violations des droits de l'homme. Il s'agit donc de contribuer à la mise en place d'un secteur financier capable de répondre aux besoins de l'économie réelle dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité et de soutenir les institutions financières qui évaluent déjà ces risques de leur plein gré.

En résumé, l'Union européenne a une occasion historique d'aider les entreprises et les institutions financières opérant en Europe à mettre en place des chaînes d'approvisionnement exemptes de déforestation et de conversion. Il s'agit d'une chance unique d'envoyer un signal fort aux autres économies, en montrant que l'Union européenne joue un rôle moteur sur la scène mondiale en plaçant la protection de la nature, les droits de l'homme et la santé publique au cœur de ses priorités. La responsabilité du secteur financier doit être prise en considération dans les négociations entre la Commission européenne, le Parlement et le Conseil. C'est pourquoi nous exhortons les États membres et la Commission européenne à se ranger du côté du Parlement européen et à soutenir l'inclusion du secteur financier dans le règlement sur la déforestation.

29 novembre 2022

ASN Bank

ASN Impact Investors

Cardano ACTIAM

GLS Bank

Ekobanken

EthikBank eG

Karner Blue Capital

Merkur

NewB

Storebrand Asset Management

Tomorrow GmbH

Triodos Bank

Triodos Investment Management